

TEXTES RELATIFS AUX DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

*Textes réglementaires et normatifs pouvant faire l'objet d'un contrôle **

Dernière mise à jour le : 12/12/2007. Les dernières modifications sont signalées par un trait vertical.

TEXTES COMMUNS AUX DIAGNOSTICS AMIANTE, PLOMB, TERMITES, GAZ ET DPE :

- Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 : Statut de la copropriété des immeubles bâtis.
- Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement – article 79.
- Code de la construction et de l'habitation, Chapitre V.
- Ordonnance n° 2005-65 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction – articles 16 et 18.
- Arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R. 112-2 à R. 112-4 du code de la construction et de l'habitation.
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.
- Directive 98/34/CE du 22 juin 1998 : Procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques.
- Directive 98/48/CE du 20 juillet 1998 : Modification de la procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques.

TEXTES SPECIFIQUES AU DIAGNOSTIC AMIANTE :

- Code de la santé publique article L 1334-13.
- Code de la santé publique Chapitre 4 section 2 articles R1334-14 à R1334-29 Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Code civil article 1792 responsabilité du constructeur d'un ouvrage.
- Décret 77-949 du 17/08/77 Relatif aux mesures d'hygiène particulières applicables dans les établissements où le personnel est exposé à l'action des poussières d'amiante.
- Décret 78-1146 du 07/12/78 Relatif à l'agrément des contrôleurs techniques.
- Décret 92-634 du 06/07/92 Relatif aux mesures d'hygiène particulières applicables dans les établissements où le personnel est exposé à l'action des poussières d'amiante.
- Décret 96.97 du 07/02/96 relatif à la Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Décret 97-855 du 12/09/97 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Décret 2001-840 du 13/09/01 modifiant le décret du 07/02/96 sur la protection de la population et des travailleurs contre le risque d'exposition à l'amiante.
- Décret 2002-839 du 03/05/02 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Décret en Conseil d'Etat 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).
- Décret en Conseil d'Etat 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique.
- Décret n° 2006-1675 du 22 décembre 2006 relatif à la répartition des missions d'expertise du Conseil supérieur d'hygiène publique de France entre le Haut Conseil de la santé publique et les agences de sécurité sanitaire.
- Arrêté du 29/06/77 Relatif à l'interdiction du flocage de revêtements à base d'amiante dans les locaux d'habitation
- Arrêté du 20/03/78 Relatif à l'emploi des fibres d'amiante pour le flocage des bâtiments.
- Arrêté du 24/12/96 Formulaire de déclaration en vue d'exception à l'interdiction de l'amiante.
- Arrêté du 24/12/96 Relatif aux exceptions à l'interdiction de l'amiante.
- Arrêté du 14/05/96 relatif aux modalités du contrôle de l'empoussièrément dans les établissements dont les travailleurs sont exposés à l'inhalation des poussières d'amiante.
- Arrêté du 14/05/96 relatif aux règles techniques que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait de l'amiante.
- Arrêté du 14/05/97 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 relatif aux règles techniques que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait d'amiante.
- Arrêté du 15/01/98 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrément dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 15/01/98 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrément dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.
- Arrêté du 22 août 2002 relatif aux consignes générales de sécurité du dossier technique «amiante», au contenu de la fiche récapitulative et aux modalités d'établissement du repérage.
- Arrêté du 2 décembre 2002 relatif à l'exercice de l'activité et à la formation des contrôleurs techniques et techniciens de la construction effectuant des missions de repérage et de diagnostic.
- Arrêté du 06/03/03 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits.
- Arrêté du 23/12/03 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures de la concentration en poussières d'amiante des immeubles bâtis.
- Arrêté du 25/04/2005 relatif à la formation à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté 22/02/2007 définissant les travaux de confinement et de retrait de matériaux non friables contenant de l'amiante présentant des risques particuliers en vue de la certification des entreprises chargées de ces travaux.

- Norme NF X 46-020 Diagnostic amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie.
- Norme XP X43-269 Air des lieux de travail.
- Norme NF X43-050 Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission.
- Norme XP X 46-021 pour l'examen visuel après travaux de retrait d'amiante.

TEXTES SPECIFIQUES AU DIAGNOSTIC PLOMB :

- Décret 2006-474 du 25/04/2006 relatif à la lutte contre le saturnisme.
- Arrêté NOR: SANP0620650A du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures.
- Arrêté NOR: SANP0620649A du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic de risque d'intoxication au plomb.
- Articles R 1334-1 à 13 du code de la santé publique.
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb.
- Arrêté du 12 juillet 1999 fixant le modèle de la note d'information à joindre à un état des risques d'accessibilité au plomb révélant la présence de revêtements contenant du plomb pris pour l'application de l'article R. 32-12 du code de la santé publique.
- Arrêté du 12 juillet 1999 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures pris pour l'application de l'article R. 32-2 du code de la santé publique.
- Arrêté du 12 juillet 1999 concernant le contrôle des locaux après réalisation de travaux d'urgence en vue de vérifier la suppression de l'accessibilité au plomb pris pour l'application de l'article R. 32-4 du code de la santé publique.
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 22 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 1er juin 2001 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par route (dit « arrêté ADR »)
- Norme NF P41-021 Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable.

TEXTES SPECIFIQUES AU DIAGNOSTIC TERMITES :

- Loi 99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeuble contre les termites et autres insectes xylophages.
- Décret n° 2000-613 du 3 juillet 2000 relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.
- Arrêté du 10 août 2000 fixant le modèle de l'état parasitaire relatif à la présence de termites dans un immeuble.
- Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Circulaire n° 2001-21 du 23 mars 2001 relative à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.
- Décret n° 2006-591 du 23 mai 2006 relatif à la protection des bâtiments contre les termites et autres insectes xylophages et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Norme NF P 03-200 : Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis.
- Norme XP P 03-201 : Diagnostic technique - État du bâtiment relatif à la présence.
- de termites.
- Fascicule Afnor FD X 41-501 - Protection – Les termites – Protection des constructions contre l'infestation par les termites en France (novembre 2005).

TEXTES SPECIFIQUES AU DIAGNOSTIC GAZ :

- Décret n°62-608 du 23 mai 1962 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible.
- Arrêté du 2 août 1977 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.
- Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie.
- Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments.
- Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz.
- Arrêté du 29 octobre 2007 portant reconnaissance de la norme XP P45-500 en application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz.
- Norme XP P 45-500 : Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - État des installations intérieures de gaz.
- XP P 45-500/A1 : Amendement A1- Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - État des installations intérieures de gaz.

TEXTES SPECIFIQUES AU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE :

- Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments.
- Directive 2002/91/CE du 16 décembre 2002 relative à la performance énergétique des bâtiments.
- Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine.
- Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.